



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULE "ETATS D'AME EN CUISINE" PAR L'ASSOCIATION LES ARTS-BOUTANTS LE SAMEDI 7 DECEMBRE 2024 A 16H30 DANS LA SALLE DES ACADEMICIENS DE COEUR DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-24-324  
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2024-2025,

**CONSIDÉRANT** la proposition de spectacle de l'association Les Arts-Boutants représentée par Monsieur Michel Clément, en sa qualité de président, dont le siège social est situé 41 bis, rue du Commandant d'Estienne d'Orves – 22000 SAINT-BRIEUC, le samedi 7 décembre 2024 à 16h30 dans la salle des Académiciens de Cœur de ville, dont le coût est fixé à neuf cent vingt-six euros et 29 centimes ( 926,29€ TTC) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Les Arts-Boutants représentée par Monsieur Michel Clément, en sa qualité de président, dont le siège social est situé 41 bis, rue du Commandant d'Estienne d'Orves – 22000 SAINT-BRIEUC, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Etats d'âme en cuisine » le samedi 7 décembre 2024 à 16h30 dans la salle des Académiciens de Cœur de ville, dont le coût est fixé à neuf cent vingt-six euros et 29 centimes (926,29€ TTC) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240930-lmc1H12443H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024  
Date de Publication : 01/10/2024